

Lespérance, Faribault, Chartrand, Molleur, Tanguay, Girard, Rasconi, C. E. Lemieux, Simard. L. Larue, Belleau, Leprohon et plusieurs autres.

Discours du Président

Après la lecture des procès verbaux, *M. le Président* fait quelques remarques :

10. Sur la réciprocité avec la province d'Ontario : il dit que le Bureau de la Province de Québec n'accordera plus de licence aux diplômés d'Ontario, à moins que le Bureau d'Ontario ne s'engage à admettre les licences de la Province de Québec.

20. Sur la protection contre les charlatans.—Il dit que le Bureau a perdu un grand nombre des causes qu'il avait prises contre les Charlatans. La cause principale de ces insuccès semble être dans le fait que les médecins poursuivent sans s'être assurés d'avance que leurs témoins peuvent affirmer sous serment que tel Charlatan a exercé la médecine moyennant finances.—Il engage les médecins à être très prudents sur ce point.

30. Sur les amendements à la loi Médicale, actuelle. Il regrette de n'avoir pu assister aux délibérations du Conseil Législatif, lorsque le bill y a été discuté : dans tous les cas, il espère que le Bill sera adopté à la prochaine session du parlement.

Amendements à la loi

Sur la question du Bill, l'honorable Dr Marsil prend la parole et dit que le projet de loi aurait certainement été adopté à la dernière session, malgré l'opposition des Universités, si l'hon. Dr Ross n'eût été retenu à Ottawa, pour la présidence du Sénat. Dans tous les cas, il est convaincu que le Bill passera à la prochaine session.

Les universités McGill et Laval basent leur opposition sur les deux points suivants :

10 Les amendements projetés enlèvent aux universités la valeur légal de leurs diplômes.

20 Le fonctionnement d'un bureau a les inconvénients de forcer les nouveaux diplômés à subir de nouveaux examens devant des médecins qui ne sont pas toujours suffisamment qualifiés.

M. le Dr Mount, appuyé par M. le Dr Lippé propose que le collège approuve les démarches qui ont été faites par les membres du Bureau pour faire amender l'acte médical et il espère que les membres de la législature seconderont leurs efforts. Adopté.

Question des charlatans

M. le Dr E. P. Lachapelle dit que nous avons à Montréal, un certain nombre de charlatans qui s'intitulent les *célèbres médecins*, les